

SÉANCE extraordinaire

LE 8 décembre 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 8 décembre 2014, à 18 h 00, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louissette Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraïche.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Messieurs Roch Giroux, directeur général et Raymond Cyr, directeur financier.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

141208.361 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Dea, appuyé de monsieur le conseiller Luc Legresley et unanimement résolu d'adopter le budget des recettes et des dépenses de la Ville de Chandler pour l'année 2015 au montant de dix millions quatre cent cinq mille sept cent onze (10 405 711 \$), tel qu'il appert au document joint aux présentes sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante. Il est également résolu que le document explicatif de ce budget soit et est publié dans un journal diffusé dans la municipalité en conformité avec les dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141208.362 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que le Conseil approuve le programme triennal des immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 tel que déposé et joint aux présentes sous la cote « Annexe B ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141208.363 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V-174-2014 POUR FINANCER LE BUDGET 2015

ATTENDU que la ville de Chandler a adopté son budget pour l'exercice financier 2015 prévoyant des revenus et des dépenses de 10 405 711 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter l'imposition et le prélèvement des taxes, des compensations, des tarifs et des autres redevances nécessaires pour pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget ;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 10 novembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le Christian Dea et unanimement résolu qu'un règlement portant le numéro V-174-2014 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141208.364 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Claire Blais propose la levée de l'assemblée à 19 h 43.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et
greffier